

Le stationnement d'une brigade

Autor(en): **Nicolet**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **48 (1903)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-338060>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le stationnement d'une brigade.

Afin de varier un peu la nature de nos discussions, nous croyons bien faire en publiant aujourd'hui, *in extenso*, un des manuscrits qui nous sont parvenus comme solution du thème tactique n° 2 posé dans notre livraison de mars.

Nous rappelons ce thème.

La brigade mixte du colonel N., qui, dans la journée du 5 juin, a battu en retraite du Marchairuz, se dirigeant sur Vuflens-la-Ville, où elle doit être le 6 à 9 h. du matin, est composée des unités suivantes :

- Régiments d'infanterie 3 et 4 ;
- Bataillon de carabiniers 1 ;
- Escadron 1 ;
- Artillerie de campagne 9/I ;
- Compagnie de sapeurs 1 ;
- Ambulance 1.

Elle a marché dans l'ordre suivant :

Gros :

Commandant : colonel-brigadier N.

Troupes : Ambulance 1.

3^e régiment d'infanterie (bat. 8, 7, 9).

Bataillon 10.

Artillerie 9/I.

Bataillons 11 et 88.

Arrière-garde :

Commandant : major B.

Troupes (et ordre de marche) : Comp. sap. 1.

Car. 1.

Esc. 1.

A 5 h. du soir, le colonel-brigadier, qui marche à la tête du gros, arrive à Ballens. Il décide de stationner pendant la nuit à Apples et environs.

A ce moment, les renseignements qu'il a sur l'ennemi sont les suivants :

De l'infanterie et de la cavalerie occupent le Brassus, l'Abbaye et le Pont.

Une forte colonne de toutes armes a pénétré en Suisse par la route de St-Cergues. La tête est entrée à St-Cergues à 11 h. du matin. A 4 h. du soir, son avant-garde a été signalée entrant à Bassins.

Voici une des réponses qui nous sont parvenues. Elle représente assez exactement la majorité des opinions émises. Ceux

de nos lecteurs qui ne seraient pas d'accord avec la solution et les motifs de notre correspondant voudront bien nous fournir leur manière de voir pour le 31 mai.

Cela dit, nous laissons la parole à notre camarade :

Les renseignements que le commandant de la brigade mixte possède en arrivant à Ballens doivent lui faire supposer :

1^o Que l'infanterie de la colonne entrée en Suisse par St-Cergues ne dépassera pas le 5 juin la ligne St-Cergues-Longirod-Burtigny-Bursins.

2^o Que les avant-postes des corps occupant la Vallée de Joux se trouvent vraisemblablement aux cols du Marchairuz et du Molendruz.

3^o Que la cavalerie nombreuse dont dispose l'adversaire occupera le plateau de Gimel en se couvrant de l'Aubonne et du Toleure.

La proximité de la cavalerie ennemie accompagnée peut-être d'artillerie à cheval expose le colonel N. à être attaqué au point du jour. Il se couvrira en conséquence par un solide réseau d'avant-postes et tiendra réunis tous les éléments de sa brigade afin de pouvoir soit manœuvrer soit effectuer sa retraite dans la direction la plus favorable.

Le colonel N. cantonnera donc à Apples tout le gros de son détachement.

Mesures de sûreté. — Les directions dangereuses sont Bière à l'ouest, Aubonne au sud-ouest et Pampigny au nord.

Le colonel N. couvrira son cantonnement à l'ouest par des avant-postes d'infanterie dont il fera passer la ligne de résistance par le bois à l'ouest du Pré de la Chaux, Froideville, au Vernay, Chardonnay et Bussy. *Au nord*, il protégera son flanc droit par une flanc-garde qu'il détachera à Pampigny avec mission de surveiller les routes qui débouchent du Molendruz.

En outre, pour être prévenu à temps des mouvements de l'ennemi, il fera occuper Bière et Lavigny par des postes de cavalerie qui se tiendront en communication avec lui par télégraphe et qui surveilleront principalement la route du Marchairuz, le pont du Toleure et les ponts d'Aubonne.

Les avant-postes ayant pour but de permettre à la brigade de se rassembler sur sa place d'alarme et de prendre éven-

tuellement une position de combat, resteront en place jusqu'à réception de l'ordre de se replier.

Les feux de bivouac seront interdits, car ils seraient vus des hauteurs du Jura et révéleraient la position de la brigade.

Le meilleur emplacement de la place d'alarme semble, d'après la carte, se trouver au sud d'Apples, à l'est de la route de Morges, permettant à la brigade de se mettre facilement en mouvement, soit dans la direction de Cottens, soit dans la direction de Reverolles.

Pour les motifs qui ont dicté de tenir la brigade concentrée, les trains resteront réunis à Apples.

Enfin, pour être en communication constante avec ses postes avancés de Bière et Lavigny et sa flanc-garde à Pampigny, le colonel N. établira son quartier au bureau du télégraphe à Apples.

L'ordre de stationnement devra donc être rédigé comme suit :

Ordre de stationnement.

II^e brigade.

Ballens, 5 juin, 5 h. soir.

AVANT-POSTES :

Command^t : Lieut.-col. X.
Bataillon 7.
Bataillon 9.

GROS :

Etat-maj. de la brig. Apples.
Ambulance 1 Apples.
Comp. sapeurs 1 Apples.
Artillerie 9/1 Apples.
Et.-maj. rég. 4 Apples.
Bataillon 10 Apples.
» 11 »
» 88 »
Bat. carabin. 1 »
Escadron 1 »

FLANC-GARDE DE DROITE :

Comm^t : Maj. Z. Pampigny.
Bataillon 8 »
1 off., 15 cav. esc. 1 »

1^o De l'infanterie et de la cavalerie ennemies occupent le Brassus, l'Abbaye et le Pont.

Une forte colonne de toutes armes a pénétré en Suisse par la route de St-Cergues à 11 h. du matin. A 4 h. du soir, son avant-garde a été signalée entrant à Bassins.

Notre brigade doit rallier le corps d'armée demain à Vuflens-la-Ville à 9 h. du matin et couchera ce soir à Apples.

2^o Le gros du détachement sera cantonné en entier à Apples (camp de localité).

3^o L'escadron 1 détachera :

1 peloton à Bière avec mission de surveiller la route du Marchairuz et le pont du Toleure.

1 peloton à Lavigny avec mission de surveiller les ponts d'Aubonne.

De plus, il mettra 1 officier et 15 cavaliers à la disposition du commandant du bat. 8 et 10 cavaliers à la disposition du commandant des avant-postes.

Le reste de l'escadron sera au gros à ma disposition.

Avant-postes : Bataillons 7 et 9 sous les ordres du commandant du 3^e régiment.

Ligne de résistance des avant-postes :

Le bois à l'ouest du Pré de la Chaux, Froideville, au Vernay, Chardonnay, Bussy (Carte au 100 000^e).

Les avant-postes ne se replieront que sur mon ordre.

Flanc-garde : Le bataillon 8, auquel est adjoint un officier de dragons avec 15 cavaliers, se transportera à Pampigny où il couvrira le flanc droit de la brigade.

Dicté :

Au command^t du 3^e régim^t.

- » du 4^e »
- » du bat. 8.
- » du bat. c. 1.
- » de l'artil. 9/I.
- » de l'esc. 1.
- » comp. sap. 1.
- » ambulance 1.
- » du train.

Interdiction générale d'allumer des feux de bivouac.

4^o Place d'alarme au sud du village d'Apples entre la route de Morges et la route de Cottens.

5^o Tous les trains resteront réunis à Apples.

6^o Je me tiendrai au bureau du télégraphe à Apples (Apples est relié télégraphiquement à Bière, Lavigny et Pampigny).

Le commandant de la II^e brigade :

N., colonel.

